

03 avr 2026 -15:30

Livraison des modules préfabriqués pour le nouveau centre de détention à Genk

La Régie des Bâtiments construit une nouvelle maison de détention avec environ 140 modules préfabriqués sur l'ancien site de la gendarmerie à Genk.

Les anciens bâtiments de la gendarmerie sur le site ont déjà été démolis et les fondations pour le nouveau complexe ont été posées.

Entretemps, les premiers modules qui constitueront le premier étage ont été livrés sur le site, faisant ainsi entrer le chantier dans une nouvelle phase.

Début avril 2026, les modules du rez-de-chaussée arriveront et seront directement installés à leur emplacement définitif. En moins d'un mois, l'ensemble de tous les modules seront placés.

Le parachèvement du complexe (intérieur, techniques, aménagement du terrain, etc.) pourra alors commencer.

La mise à disposition de la maison de détention est prévue en automne 2026.

Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État : *« Avec la Régie des Bâtiments, nous nous engageons résolument, aux côtés de la Justice, à améliorer l'infrastructure des prisons. En recourant à des unités modulaires, nous pouvons construire en quelques mois une nouvelle maison de détention, alors qu'une construction neuve classique prendrait beaucoup plus de temps. La maison de détention de Genk aidera à remettre sur la bonne voie des personnes condamnées à de courtes peines et créera une capacité supplémentaire, alors que les prisons sont confrontées à une pénurie aiguë de places. »*

Annelies Verlinden, ministre de la Justice : *« Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape dans le développement d'un paysage pénitentiaire de qualité et centré sur l'humain. Avec l'arrivée de cette maison de détention à Genk, nous renforçons la capacité de détention à petite échelle en Belgique. Ce projet est le fruit d'une collaboration étroite avec les autorités locales et la Régie des Bâtiments, pour laquelle nous sommes particulièrement reconnaissants. »*

Wim Dries, bourgmestre de la Ville de Genk : *« Cette nouvelle maison de détention deviendra plus qu'un simple bâtiment. Elle deviendra un lieu où des personnes auront une nouvelle chance, où elles pourront bénéficier d'un accompagnement dans un climat serein pour les aider à trouver leur voie. Chaque étape franchie sur ce chantier nous rapproche d'un environnement qui, non seulement, permet la détention, mais qui, aussi et surtout, soutient la réinsertion. Ce point est important pour nous en tant que Ville de Genk, car une réinsertion de qualité, combinée à la prévention de la récidive, est en effet cruciale pour la société. »*

Hans Vonck, CEO VDL De Meeuw : *« Ce qui est réalisé ici à Genk montre où en est la construction modulaire aujourd'hui : une méthode de construction à part entière alliant rapidité, qualité, durabilité et précision technique. »*

La première maison de détention en construction modulaire préfabriquée en Belgique

La maison de détention à Genk est la première maison de détention construite en Belgique à partir de modules préfabriqués.

Cette méthode permet une construction plus rapide et plus efficace, combinée à une haute qualité, tout en veillant à la durabilité, à la sécurité et à l'aspect résidentiel.

Fiche technique

- Propriétaire : État fédéral
- Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Occupant : SPF Justice
- Entrepreneur : Groupement VDL De Meeuw NV et Detoo Architects NV
- Superficie : quelque 3 000 m²
- Capacité : 40 occupants
- Coût : environ 15,6 millions d'euros TVAC

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be